

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 OCTOBRE 2025

Le Bureau communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 03/10/2025, s'est réuni à la salle Mozart - Bâtiment Autoneum, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL RELATIF AU BASSIN DE STOCKAGE- RESTITUTION DU VAL FOURRE A MANTES-LA-JOLIE : AVENANT N°1

Date d'affichage de la convocation

03/10/2025

Secrétaire de séance

BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 19

ZAMMIT-POPESCU Cécile, DOS SANTOS Sandrine, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, BROSSE Laurent, DEVEZE Fabienne, GARAY François, LECOLE Gilles, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, AIT Eddie, COGNET Raphaël, DI BERNARDO Maryse, LEBouc Michel, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

Formant la majorité des membres en exercice (24)

Absent(s) représenté(s) : 4

DUMOULIN Pierre-Yves a donné pouvoir à PERRON Yann
JAUNET Suzanne a donné pouvoir à ZAMMIT-POPESCU Cécile
PEULVAST-BERGEAL Annette a donné pouvoir à GARAY François
PLACET Evelyne a donné pouvoir à FONTAINE Franck

Absent(s) non représenté(s) : 1

ARENOU Catherine

Absent(s) non excusé(s) : 0

23 POUR :

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, DOS SANTOS Sandrine, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, BROSSE Laurent, DEVEZE Fabienne, GARAY François, PEULVAST-BERGEAL Annette, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, AIT Eddie, COGNET Raphaël, DI BERNARDO Maryse, LEBouc Michel, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

0 CONTRE :

0 ABSTENTION :

0 NE PREND PAS PART :

EXPOSÉ

Par protocole transactionnel approuvé par le Bureau communautaire du 5 octobre 2023, signé le 24 novembre 2023, entre la Communauté urbaine et la société Suez Eau France, il a été acté la répartition des obligations financières relatives à la remise en état du Bassin de Stockage-Restitution d'assainissement (BSR) situé au Val Fourré à Mantes-la-Jolie, d'une capacité de 4 600 m³, devenu non fonctionnel à la suite d'une inondation survenue le 1^{er} mars 2020.

Dans ce cadre, Suez Eau France s'est engagée à verser une somme globale et forfaitaire de 562 674,70 € HT, dont une part de 135 036,93 € HT devait être réglée après la réalisation effective des travaux prescrits par la Police de l'eau afin de rendre conforme le système d'assainissement.

Toutefois, le calendrier initialement prévu n'a pas pu être respecté en raison de délais liés aux démarches administratives et à la passation des marchés publics nécessaires à l'exécution des travaux.

Il est proposé d'approuver un avenant n°1 au protocole transactionnel, lequel reporte la date limite du second versement par Suez Eau France au plus tard au 30 novembre 2026, sans autre modification des engagements réciproques.

Il est donc proposé au Bureau communautaire :

- d'approuver l'avenant n°1 au protocole transactionnel conclu entre la Communauté urbaine et la société Suez Eau France,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 susmentionné et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution et à l'exécution de la présente délibération,
- d'ajouter que les crédits seront imputés pour un montant de 135 036,93 € HT au budget annexe assainissement 2026, au chapitre 77 (produits exceptionnels), nature 778 (autres produits exceptionnels) – antenne 811 202, correspondant aux recettes.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20,

VU le code civil et notamment ses articles 2044 et suivants et 2052,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2022-01-20_04 du 20 janvier 2022 portant délégation d'attribution du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

VU la délibération du Bureau communautaire n°BC_2023-10-05_03 du 5 octobre 2023 portant approbation du protocole transactionnel relatif à la remise en état de fonctionnement du Bassin de Stockage-Restitution (BSR) d'assainissement situé au Val Fourré à Mantes-la-Jolie, conclu avec la société Suez Eau France,

VU l'avenant n°1, tel qu'annexé à la présente délibération,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au protocole transactionnel conclu entre la Communauté urbaine et la société Suez Eau France.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 susmentionné et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution et à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : AJOUTE que les crédits seront imputés pour un montant de 135 036,93 € HT (cent trente-cinq mille trente-six euros et quatre-vingt-treize centimes hors taxes) au budget annexe assainissement 2026, au chapitre 77 (produits exceptionnels), nature 778 (autres produits exceptionnels) – antenne 811 202, correspondant aux recettes.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le :	10 OCT. 2025
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le :	10 OCT. 2025
Exécutoire le :	10 OCT. 2025
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)	
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification	
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles	
(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).	

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 9 octobre 2025

Le Président

Cécile ZAMMIT-POPESCU

